

## RÈGLEMENT TRAIL ST CLAIR 1 JUIN 2025

Article 1. Organisation : 1.1 – Elan Girondais (association loi 1901) organise le 1 juin 2025 un Trail de jour sur Gironde sur dropt avec passage sur les communes des Esseintes et de La Réole. 1.2 - Les résultats seront visibles sur le site Web de l'organisation

Article 2. Les parcours : 2.1 - 2 parcours trails de 10 Km et 18 km, une marche nordique de 10 km, et une randonnée de 10 km Les chiens ne sont admis que sur la randonnée. 2.2 - Le départ sera donné à 9 h30 sur le stade Yvon Mau de Gironde sur dropt. 2.3 - Les dossards pourront être retirés à partir de 7 h 00 sur le lieu du départ. 2.4 - Le Trail est une course individuelle. 2.5 - 1 ravitaillement seront assuré sur la Randonnée et 1 à l'arrivée par l'organisation. 2 ravitaillements seront assurés sur le Trail des 18km et 1 à l'arrivée par l'organisation. Et 1 ravitaillement sera assuré sur le Trail et la marche nordique de 10 km, plus 1 à l'arrivée par l'organisation.

Article 3. Conditions de participation : 3.1 - Le trail de 10 Km est ouvert aux hommes et aux femmes âgés de plus de 16 ans. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) 3.2 - Le trail de 18 Km est ouvert aux hommes et aux femmes âgés de plus de 18 ans. 3.3 - La marche nordique est ouvert aux hommes et aux femmes âgés de plus de 16 ans. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs »sauf licenciés). 3.4 – La randonnée est ouverte à tous. 3.5 - Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants des trails devront obligatoirement présenter : soit une licence en cours de validité FSGT, FFA, UFOLEP, UNSS ou FSCF, FF triathlon sur laquelle est mentionné : « apte à la course v à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition », soit un PPS.

Article 4. Inscription : 4.1 - Les droits d'engagement : - Trail de 18km avant le 30 Avril 2025 (15,75 € sur place) - Trail de 10km avant le 30 Avril 2025 (10,75 €) – Marche Nordique de 10km avant le 30 Avril 2025 (10,75 €) - Randonnée avant le 30 Avril 2025 (5,75 €) 4.2 - Inscription uniquement sur [www.chrono33.fr](http://www.chrono33.fr) accompagné des pièces citées en Article 3.3. 4.3 - La date limite des inscriptions est fixée au 30 Avril 2025. 4.4 - Le Trail et la marche nordique sont limités à 300 participants sur les 3 courses. 4.5 - Tout engagement est ferme et définitif.

Article 5. Sécurité : 5.1 - La sécurité et l'assistance sont assurées par un réseau de postes de contrôles et de signaleurs. 5.2 - Un poste de secours est assuré par des secouristes. 5.3 - Le parcours est entièrement balisé.

Article 6. Le jury : 6.1 - Le jury se compose de : - Responsables de parcours - Responsables de l'organisation - De toute personne compétente dont la présence est jugée utile. 6.2 - Le jury est seul habilité à statuer sur tous les litiges ou disqualification survenus durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. 6.3 - L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout concurrent pour les motifs suivants : - Non respect des consignes de course données au moment du départ. - Abandon de détrit sur le circuit.

Article 7. Assurance : 7.1 - Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des bénévoles et de tous les participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Règlement Elan Girondais

Article 8. Podium et Remise de récompenses 8.1 - Les podiums débiteront : Dimanche 1 juin 2025 à partir de 11 h 00 8.2 - Sont récompensés : • les 3 premiers au scratch de chaque course chronométrée • les 3 premières femmes de chaque course chronométrée • la 1ère et le 1er de chaque catégories des courses chronométrées 8.3 - Chaque coureur récompensé, ne pourra l'être qu'une seule fois. 8.4 - Les coureurs absents lors de la remise des prix ne recevront pas leur trophée.

Article 9. Droit à l'image : 9.1 - En acceptant le règlement tous les participants donnent leurs accord à l'organisation à des fin de promotion pour la « Trail de la St Clair » ou ils sont susceptible de figurer.

Article 10. Acceptation du règlement : d'utiliser les photos 10.1 - Tous les concurrents de la « Trail de la St Clair » s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de s inscrire en ligne sur chrono 33 ou le jour même en s'inscrivant et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve